

PLAN NATIONAL DE FORMATION 2024 La DGALN vous propose l'action de formation n° 23-2259-3

Bases de la maîtrise foncière : de la stratégie à l'outil en Formation entièrement à distance – session 5

QUAND ?

**Jeudi 11 janvier après-midi
15 octobre 2024**

INSCRIPTION

date limite d'inscription : **25 octobre 2023**

Inscription en ligne auprès du CVRH
[http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?
id_session=30417](http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=30417)

Pour les opérateurs du MTE, l'inscription se fait
directement auprès d'Agroparistech

OÙ ?

dans le service d'affectation du stagiaire, la formation
se déroulant entièrement à distance

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DHUP/AD3
chef de projet : Jean-Christophe FRANCHI
[jean-christophe.franchi@developpement-
durable.gouv.fr](mailto:jean-christophe.franchi@developpement-durable.gouv.fr)

DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation

vos contacts au CVRH

cheffe de projet :
Hélène GRANDHOMME – 06 60 10 05 64
[helene.grandhomme@developpement-
durable.gouv.fr](mailto:helene.grandhomme@developpement-durable.gouv.fr)

inscriptions :
Hélène GRANDHOMME
*La maîtrise d'oeuvre étant coassurée par le CVRH
de Clermont-Ferrand et Agroparistech*

les objectifs de la formation

Acquérir une connaissance de base sur :

- les outils de mobilisation du foncier,
- la manière de les mobiliser et de les mettre en œuvre de manière coordonnée pour atteindre un objectif précis (aménagement urbain, protection de l'eau, de la biodiversité, de l'agriculture, ...),

le public concerné – les pré-requis

La formation s'adresse aux agents du MTE et du MTECT : Administration centrale , DDT(M), DREAL

Elle est également accessible aux opérateurs du MTE sous certaines conditions

Prérequis : Aucun

Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : [http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-
pour-les-services-r4388.html](http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html)

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : [http://oups-
cmvrh.e2.rie.gouv.fr/](http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/)

CONTEXTE

Le foncier est un levier de la mise en œuvre des politiques publiques de nos ministères : revitalisation des territoires, ville durable, accès au logement, gestion économe de l'espace... Étant le support de tous les usages, c'est une problématique transversale et permanente lorsqu'on parle d'agriculture, d'environnement, d'habitat, de service ou encore d'aménagement du territoire. De cette multiplicité des usages peut naître des conflits, d'où la nécessité de concilier les usages et les enjeux qui y sont liés pour qu'un territoire se développe durablement.

Au fil de ces dernières années, la maîtrise de l'usage du foncier est apparue comme un problème majeur porteur d'enjeux politiques, économiques, sociaux et environnementaux. Les territoires ont donc tout intérêt à faire preuve d'anticipation en mettant en place une politique foncière et / ou une stratégie foncière transversale aux services des autres politiques territoriales (environnementale, agricole, habitat social,...

Aujourd'hui, l'appropriation de notions de base sur le foncier apparaît essentielle pour accompagner les collectivités, les entreprises, dans leurs projets ou leurs politiques publiques.

Dans ce cadre, la DGALN propose un parcours professionnalisant via une offre élaborée par AgroParisTech. Ce parcours comprend 2 types de modules : des modules de base et des modules thématiques . Il se déroule entièrement à distance (FOAD) , avec notamment des temps d'échanges synchrone en classe virtuelle.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Julie BABIN, Chargée de mission au Conservatoire des espaces naturels

Christophe BARBARA, Directeur d'études, juriste conseil, formateur, expert en ingénierie de projets et droit de l'urbanisme et de l'environnement, CB2 TERRITOIRES DURABLES

Laurent CARRIER, Géomètre Expert DPLG

Alain GUERINGER, Chercheur spécialiste du foncier à l'INRAE

Jean Matthieu HOUPE, DDTM des Côtes-d'Armor

Pierre JACOMETTI-BEAUQUIS, DDT de l'Isère

Pierre LANDES, directeur territorial EPF Nouvelle Aquitaine

Sophie LAFENÊTRE, Directrice Générale de l'EPF d'Occitanie

Julien MOULINIAU, Chargé de mission Urbanisme au Grand Clermont

Ana-Cristina NITESCU, ancienne chef de service en DDT de la Marne

Nicolas POLUBOCSKO, Avocat, Cabinet Landot & associés

Marie-Laure POMMIER, Safer - Auvergne-Rhône-Alpes

Arnaud PORTIER, Secrétaire Général de l'association nationale des EPFL

Guillemette ROLLAND, Directrice action foncière et systèmes d'information Conservatoire du littoral et des Rivages Lacustres

Thomas SABLÉ, Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie

Julien SAILLARD, conservatoire des espaces naturels, Responsable Pôle territorial Puy-de-Dôme

Christian SIGNORET, Chef du service aménagement rural d'un Département à la retraite

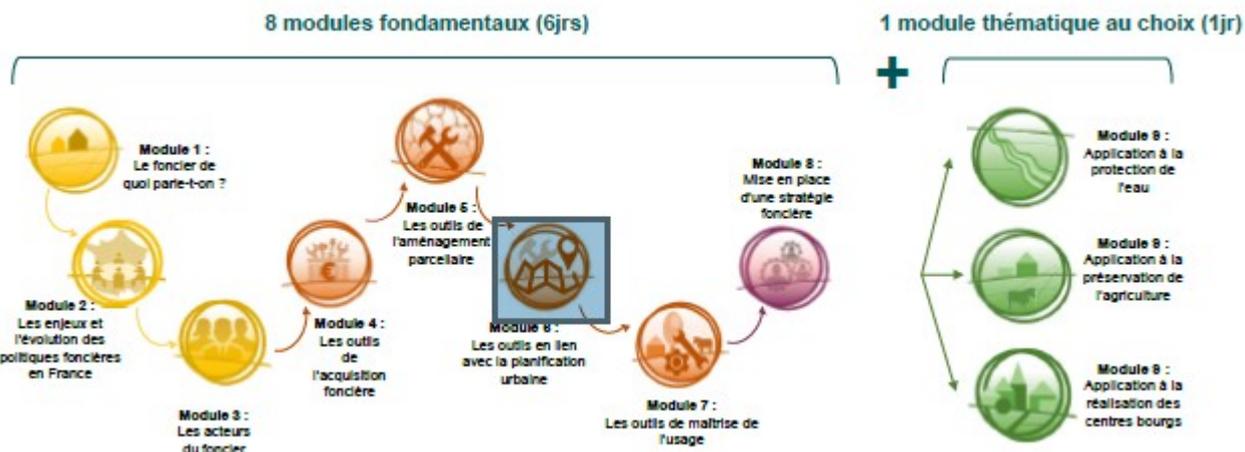
Olivier UZANU, Chef du Service Environnement et Aménagement Foncier du conseil départemental des Deux-Sèvres

Programme :

La formation est composée d'un parcours de 2 types de modules :

- des modules dits de base dont la validation est obligatoire,
- des modules optionnels thématiques,

Ils se déclinent comme suit :



Evaluation :

La formation proposée correspond à près de 48 heures de travail au total. Sauf exception et sous réserve de l'accord du fil rouge de la formation, les modules de base sont obligatoires et à suivre dans l'ordre proposé. Vous avez 2 à 3 semaines pour suivre chaque module.

Chaque module sera suivi d'une évaluation des acquis. Une fois que vous aurez validé cette évaluation, vous pourrez suivre le module suivant.

Inscription aux modules optionnels :

Votre inscription vaut inscription à l'ensemble de la formation c'est-à-dire au 8 modules de base et à un module complémentaire à choisir parmi les 3 proposés.

<p>Module 1 : Le foncier : De quoi parle-t-on ? (4h45)</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner quelques définitions autour du foncier • Identifier les composantes et les caractéristiques de la propriété • Identifier les différents types de propriétés et les obligations qui y sont rattachées • <p>Objectifs dans le cadre du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'identification de la personne <i>ad hoc</i> lors d'une négociation • Comprendre les contraintes liées à certains types de propriété <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelques définitions • Composantes et caractéristiques de la propriété • Le démembrement de propriétés et la notion de servitude • La propriété collective • Les caractéristiques particulières des propriétés de l'État, des collectivités et la notion de domanialité 	<p>Module 2 : Enjeux fonciers et évolution des politiques foncières (4h15)</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les liens entre l'action publique et le foncier • Comprendre les intérêts et les enjeux à agir sur le foncier <p>Objectifs dans le cadre du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre ce qu'est une politique foncière et en quoi elle est impactée par les évolutions sociétales • Comprendre quels sont les grands enjeux fonciers • Comprendre en quoi la politique foncière est au service des autres politiques territoriales <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux fonciers : de quoi parle-t-on ? • Les grandes évolutions sociétales et leurs impacts sur le foncier, • Politiques foncières qu'est-ce que c'est ?, • Typologie des enjeux fonciers • Les enjeux tels qu'ils sont posés actuellement dans le débat • La nécessité de la transversalité 																																
<p>Module 3 : Les acteurs du foncier (7h15)</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'ensemble des acteurs intervenants ainsi que les acteurs incontournables sur le foncier et leurs rôles • Faire le lien entre les acteurs et les outils fonciers à leur disposition • Connaître le fonctionnement des principaux opérateurs fonciers <p>Objectifs dans le cadre du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le lien entre les acteurs et les outils fonciers à leur disposition • Comprendre quels sont les acteurs à associer dans le cadre d'un projet de maîtrise foncière <p>Contenu :</p> <table border="0"> <tr> <td>Les propriétaires</td> <td>Les Safer</td> </tr> <tr> <td>Les locataires et exploitants</td> <td>les Établissements Publics fonciers</td> </tr> <tr> <td>Les géomètres</td> <td>Les Sociétés d'Économie Mixtes</td> </tr> <tr> <td>L'État avec notamment le service des domaines et le service de la publicité foncière et le livre foncier</td> <td>Les chambres consulaires</td> </tr> <tr> <td>Les aménageurs</td> <td>Les Office Publics de l'Habitat</td> </tr> <tr> <td>Les promoteurs</td> <td>Les collectivités</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Les Syndicats liés aux collectivités</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Les notaires</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Le Conservatoire du littoral</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Les Conservatoires régionaux des espaces naturels</td> </tr> </table>	Les propriétaires	Les Safer	Les locataires et exploitants	les Établissements Publics fonciers	Les géomètres	Les Sociétés d'Économie Mixtes	L'État avec notamment le service des domaines et le service de la publicité foncière et le livre foncier	Les chambres consulaires	Les aménageurs	Les Office Publics de l'Habitat	Les promoteurs	Les collectivités		Les Syndicats liés aux collectivités		Les notaires		Le Conservatoire du littoral		Les Conservatoires régionaux des espaces naturels	<p>Module 4: Les outils de l'acquisition (5h15)</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différentes manières de devenir propriétaire d'un bien • Identifier les points de vigilance à avoir lors d'une acquisition ou d'une vente <p>Objectifs dans le cadre du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre quels acteurs peuvent acquérir un bien et dans quelles conditions • Identifier l'acteur ou les acteurs les plus à même d'agir pour atteindre un objectif particulier en fonction de la situation <p>Contenu :</p> <table border="0"> <tr> <td>Les différentes façons de devenir propriétaire</td> <td>Acquisition amiable</td> </tr> <tr> <td>Le prix du foncier et son estimation</td> <td>Dation</td> </tr> <tr> <td>Droits de préemption d'intérêt public et d'intérêt privé et de préférences</td> <td>Dons et legs</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Expropriation</td> </tr> <tr> <td></td> <td>La prescription acquisitive</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Biens vacants et sans maître</td> </tr> </table>	Les différentes façons de devenir propriétaire	Acquisition amiable	Le prix du foncier et son estimation	Dation	Droits de préemption d'intérêt public et d'intérêt privé et de préférences	Dons et legs		Expropriation		La prescription acquisitive		Biens vacants et sans maître
Les propriétaires	Les Safer																																
Les locataires et exploitants	les Établissements Publics fonciers																																
Les géomètres	Les Sociétés d'Économie Mixtes																																
L'État avec notamment le service des domaines et le service de la publicité foncière et le livre foncier	Les chambres consulaires																																
Les aménageurs	Les Office Publics de l'Habitat																																
Les promoteurs	Les collectivités																																
	Les Syndicats liés aux collectivités																																
	Les notaires																																
	Le Conservatoire du littoral																																
	Les Conservatoires régionaux des espaces naturels																																
Les différentes façons de devenir propriétaire	Acquisition amiable																																
Le prix du foncier et son estimation	Dation																																
Droits de préemption d'intérêt public et d'intérêt privé et de préférences	Dons et legs																																
	Expropriation																																
	La prescription acquisitive																																
	Biens vacants et sans maître																																

<p>Module 5 : Les outils de l'aménagement parcellaire (3h45)</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les outils de modification du parcellaire, leurs caractéristiques, atouts et contraintes • Comprendre comment ces outils peuvent s'intégrer dans une stratégie foncière territoriale <p>Objectifs dans le cadre du parcours : Zoomer sur un acteur important de la maîtrise foncière disposant d'outils relativement puissants mais complexes</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils de l'aménagement foncier : AFAFE, Echanges et Cessions amiables d'Immeubles Forestiers (ECIF), Echanges et Cessions Amiables d'Immeubles Ruraux (ECIR) • Associations Foncières Urbaines (AFU) • Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) • Lotissements 	<p>Module 6 : Les outils en lien avec la planification urbaine (4h30)</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les outils de planification qui interviennent sur le foncier, en particulier les PLU(I) • Identifier les limites d'un PLU par rapport à la maîtrise de l'usage d'une parcelle <p>Objectifs dans le cadre du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier en quoi les documents de planification sont essentiels à la stratégie foncière et l'enjeu de l'anticipation <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Panorama des différents outils de planification et leur fonction par rapport au foncier • L'enjeu de la planification territoriale • Les différents documents constitutifs du PLU(I) : des conseils pour exploiter au mieux leur action sur le foncier, construire ainsi le projet de territoire et le mettre en œuvre • Les autres documents en lien avec les documents de planification : réserves foncières etc.. • Les documents de rang supérieur et leur lien avec le foncier
<p>Module 7 : Les outils de maîtrise de l'usage (4h15)</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesurer les difficultés à maîtriser l'usage d'un bien • Comprendre pourquoi il n'est pas toujours nécessaire de devenir propriétaire d'un bien pour en maîtriser l'usage • Identifier l'intérêt d'anticiper la gestion d'un bien avant son acquisition • Identifier des outils de maîtrise de l'usage <p>Objectifs dans le cadre du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des situations dans lesquelles la maîtrise de l'usage impose une acquisition et les situations dans lesquelles devenir propriétaire n'est pas nécessaire pour atteindre les objectifs • Avoir un panel d'outils de maîtrise foncière hors acquisition <p>Contenu prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La contractualisation gestion d'un bien dont je ne suis pas propriétaire • Les autorisations d'occupation temporaire du domaine public • Les autres outils de maîtrise de l'usage (servitudes, MAET,...) • Réglementations de boisement ,.. 	<p>Module 8 : Mise en place d'une stratégie foncière (6h45)</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesurer l'importance de l'anticipation et de la coordination des outils • Mesurer la nécessité de concertation et coordination des acteurs • Prendre conscience que la seule prise en compte des éléments juridiques et procéduraux du foncier n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs <p>Objectifs dans le cadre du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure l'importance de l'anticipation, de la coordination des outils et des acteurs dans le cadre de la maîtrise foncière • Comprendre pourquoi il est important que la mise en œuvre de la maîtrise foncière ne soit pas un objectif final et remettre le foncier à sa place dans la boîte à outils pour la réalisation d'un projet <p>Contenu prévisionnel :</p> <p>Retour d'expérience et étude de cas Exercice de mise en situation Échange avec un expert</p> <p>Intérêt de l'analyse multi thématiques du besoin foncier sur un territoire</p>

<p>Module 9A : Application à la protection de l'eau</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les outils spécifiques à la protection de l'eau • Mesurer la possibilité d'utiliser les outils non spécifiques vus dans les autres modules <p>Objectifs dans le cadre du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principaux instruments d'action sur l'usage ou la propriété du foncier dans le domaine de l'eau • Savoir utiliser les outils adaptés à la situation rencontrée <p>Contenu prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Panorama des situations nécessitant l'usage de la maîtrise du foncier / Panorama des outils utilisables • Retour d'expérience et étude de cas / Exercice de mise en situation/ • Échange avec un expert 	<p>Module 9 C: Application à la préservation de l'agriculture (7h00)</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les enjeux fonciers en matière de préservation de l'activité agricole notamment leur lien avec la périurbanisation. • Identifier les outils spécifiques et les outils utilisables • Comprendre comment coordonner les différents outils en fonction des situations rencontrées <p>Objectifs dans le cadre du parcours :</p> <p>Identifier principaux instruments d'action sur l'usage ou la propriété du foncier en matière de préservation de l'agriculture et savoir utiliser les outils adaptés à la situation rencontrée</p> <p>Contenu prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du contexte et des outils spécifiques • Retour d'expérience et étude de cas / Exercice de mise en situation / - Échange avec un expert
<p>Module 9 B: Application à la revitalisation des centres-villes et centre-bourgs (5h15)</p> <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre comment la maîtrise foncière peut être utilisée pour la mise en œuvre du projet • Identifier les outils spécifiques à la thématique <p>Objectifs dans le cadre du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes • Identifier les facteurs de dévitalisation et les leviers • Comprendre le rôle central du foncier dans la revitalisation , notamment dans son volet économique • Comprendre la démarche pilote sobriété foncière appliquée à un territoire • Identifier les leviers fonciers possibles pour une revitalisation de centres-villes ou centres-bourgs faisant notamment appel à la reconversion de friches 	

MODALITES PEDAGOGIQUES ET MODE D'EMPLOI DE LA FORMATION A DISTANCE

Modalités pédagogiques :

Un parcours de formation à distance



Mode d'emploi général :

La formation est composée majoritairement de modules dits asynchrones : vous pouvez les suivre à tout moment de la journée. Si votre responsable hiérarchique a validé votre inscription, elle peut se dérouler, comme toute formation, sur votre temps de travail.

Attention, plusieurs modules, dits synchrones ou classe virtuelle, nécessiteront d'établir une connexion simultanée à distance et en direct avec un expert et vos collègues apprenants. Il s'agira donc pour vous de vous rendre disponibles au moment de ce rendez-vous.

L'accès au module se fera en cliquant sur un lien, menant à une plateforme virtuelle d'apprentissage. Chaque module sera découpé en séquences courtes de manière à faciliter son visionnage. Vous pourrez le reprendre là où vous l'avez laissé. Néanmoins, nous vous recommandons de limiter les interruptions au strict nécessaire et au moment opportun pour faciliter l'apprentissage.

Du point de vue technique :

Afin de suivre cette formation dans les meilleures conditions, veillez à couper votre téléphone portable. Prévenez vos collègues que vous suivez une formation afin d'éviter d'être dérangé. Vous pouvez également la suivre dans une autre pièce que votre bureau pour plus de tranquillité encore.

Cette formation est sonorisée. Munissez-vous d'un casque ou d'écouteurs pour la suivre plus confortablement. Pour participer aux classes virtuelles, vous aurez besoin d'être équipé en webcam et en casque audio avec microphone. Si vous n'en disposez pas, un microcasque pourra vous être prêté par AgroParisTech sous réserve de le signaler lors de votre inscription.

Avant de suivre la formation, des tests techniques seront effectués. Le premier test ne nécessitera pas d'assistance particulière. Ce n'est que si ce test est infructueux que nous vous demanderons d'être assisté d'un informaticien pour procéder à des expertises et actions de résolution complémentaires.